

Rapport du comité de sélection

M. Deans: Excusez-moi, monsieur le Président, c'est que le député ne semble pas avoir posé de question. Cependant, je crois que sa suggestion serait beaucoup plus difficile à mettre en pratique qu'il ne l'imagine. La seule façon de résoudre le problème serait de modifier les contraintes externes, c'est-à-dire de modifier le Règlement pour que les plus gros comités comptent 17 membres que l'on pourrait facilement et équitablement répartir entre le gouvernement et l'opposition, et que les petits comités n'en compte que neuf ce qui encore une fois permettrait une représentation juste et équitable entre les deux partis d'opposition et les ministériels.

Pour autant que je sache, et j'ai longuement réfléchi à la question, il n'y aurait pas moyen de trouver une solution juste et raisonnable à la proposition du député. Sauf erreur, on compte 101 députés conservateurs à la Chambre.

Une voix: Il y en a trop.

M. Deans: Le député affirme qu'ils sont trop nombreux, et même s'il s'agit d'un point de vue subjectif, c'est vrai. La Chambre compte donc 101 députés conservateurs. Pour que les conservateurs puissent avoir quatre députés contre un néo-démocrate, il faudrait que leur effectif soit de 130 députés.

M. Siddon: Cent vingt-huit.

M. Deans: Environ 130 conservateurs. J'étais très proche. Il est évident qu'un rapport de 3 à 1 est beaucoup plus près de la réalité...

M. Siddon: C'est à votre avantage.

M. Deans: ... qu'un rapport de quatre à un. Étant donné le nombre de comités qu'il nous faudrait doter pour en arriver à un équilibre raisonnable comme le suggère le député, nous n'y parviendrions pas: nos comités ne sont pas assez nombreux. Je crois que si votre parti m'avait soutenu lorsque j'ai proposé de renvoyer de nouveau la question à la Chambre des communes pour l'y faire examiner plus à fond, nous n'en serions pas là aujourd'hui.

Cependant, puisque le député ne peut me répondre, je pourrais lui poser une question académique à lui ou à un autre député de son parti, et lui demander si, pour nous permettre de sortir de ce dilemme il serait d'accord pour que nous formions un groupe d'étude impartial de la manière que j'ai suggérée.

M. Herbert: Monsieur le Président, le député de Hamilton-Mountain (M. Deans), contrairement à son collègue de pupitre, n'a pas eu l'occasion d'assister à l'opération Westminster.

M. Deans: J'y suis déjà allé.

● (1450)

M. Herbert: Nous n'ignorons pas qu'un groupe de présidents de comité choisit tel ou tel président d'un comité. Or, les députés qui représentent le gouvernement au sein de ces comités chargé d'étudier les projets de loi forment toujours la majorité et le comité est organisé de telle sorte que son président n'a pas à se prononcer et qu'il peut ainsi rester impartial pendant les délibérations.

Si on laisse tomber tous ces petits jeux de nombre, le député admet-il que les membres du comité, à part le président, qui représentent le gouvernement devraient toujours former la majorité pour qu'en principe le gouvernement soit toujours en mesure de l'emporter quand il y a un vote?

M. Deans: Monsieur le Président, je vais me hâter car je vois qu'il ne me reste guère de temps. Je voudrais que les comités reflètent la composition de la Chambre des communes. Si nous avons un gouvernement majoritaire, comme c'est le cas actuellement, le comité devrait être la réplique de la position des partis à la Chambre, sans que son président ait à se prononcer. Si le gouvernement est minoritaire à la Chambre, il devrait l'être aussi au sein des comités. Je tiens absolument à ce que les comités soient constitués de la même manière que la Chambre des communes après une élection.

M. le vice-président: Y a-t-il d'autres questions? Autrement, je donne la parole au député de Kenora-Rainy River (M. Reid).

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, siégeant au comité spécial du Règlement et de la procédure qui s'occupe de cette question, je pense pouvoir dire que la réforme la plus difficile peut-être que nous ayons proposée était celle qui portait sur la réduction des effectifs des comités permanents. Nous ne nous faisons pas d'illusions à ce sujet. Nous avons estimé que la Chambre des communes était d'accord pour que l'on réduise les effectifs des comités permanents. Nous avons cherché une formule qui puisse s'appliquer à perpétuité, puisqu'à chaque élection l'importance relative des divers partis à la Chambre change. Depuis que je siége ici il y a eu trois partis, cinq partis et parfois six, et à certains moments des députés indépendants ont voulu avoir voix délibérante au comité.

Après avoir analysé les chiffres, nous en avons conclu qu'il n'y avait pas moyen d'établir une formule qui donne satisfaction à tout le monde et pour toujours. Après de longs débats, nous avons retenu une fourchette que nous avons estimée juste et raisonnable, et qui est de dix à 15. Il va de soi que nous avons obtenu ces chiffres en divisant par deux le chiffre des effectifs des comités existants. Celui de 15 s'explique du fait que deux comités comptaient 30 membres chacun, et celui de dix parce que l'effectif normal de la plupart des comités était de 20 membres. Les calculs deviennent plus difficiles et même plus délicats quand on prend des chiffres plus petits. Cela rend plus ardue la tâche du président de comité.

Je peux dire quant à moi que le gouvernement m'a étonné quand il a décidé d'accepter le tout sans amendement. D'ailleurs, il n'a pas dû étonner que les députés de mon parti et moi. Je pense qu'il a même étonné ses propres députés quand il a admis un ensemble aussi révolutionnaire de propositions, et quand il a bien voulu les appliquer sans recourir aux négociations habituelles pour clarifier les inévitables points imprécis. Et je pense que nous venons de buter sur l'un de ces points flous.